

## Avis de projet d'apport partiel d'actif

### **JTEKT HPI**

Société par Actions Simplifiée  
26 rue Condorcet, 94430 Chennevières-sur-Marne  
Au capital de 738.270 euros  
973 201 940 RCS Créteil  
Société apporteuse

### **HPI**

Société par Actions Simplifiée  
26 rue Condorcet, 94430 Chennevières-sur-Marne  
Au capital de 1 euro  
910 786 250 RCS Créteil  
Société bénéficiaire

Dans le cadre de la réorganisation des activités du groupe JTEKT en France, ces sociétés ont signé un projet de traité d'apport partiel d'actif placé sous le régime des scissions le 28 février 2022 par lequel la société **JTEKT HPI** apporte sa branche d'activité industrielle relative à la fabrication de matériel hydraulique, mécanique, électrique et électronique à l'exception du matériel à usage de l'industrie automobile et camion, exploitée principalement sur son site de Chennevières-sur-Marne et accessoirement sur son site de Blois, sous la marque HPI (la "**Branche d'Activité**") à la société **HPI**.

- Evaluation de l'actif et du passif de la branche d'activité cédé à la société bénéficiaire est prévue :

Actif : 25.207.394 euros ;  
Passif : 8.540.943 euros ;  
Actif net : 16.666.451 euros.

- Rapport d'échange, rémunération : Il sera donc attribué à JTEKT HPI 6.666.451 actions nouvelles de HPI d'une valeur nominale de 1 euro, entièrement libérées, à créer par HPI qui augmentera ainsi son capital d'une somme de 6.666.451 euros pour le porter de 1euro à 6.666.452 euros.

- Montant prévu de la prime d'apport : 10.000.000 euros.

- Le projet d'apport partiel d'actif sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Créteil pour JTEKT HPI le 2 mars 2022 et au Greffe du Tribunal de Commerce de Créteil pour HPI le 2 mars 2022.